

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 823-2024, 15 mai 2024

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à monsieur André Lamontagne, membre du Conseil exécutif, du 16 au 20 mai 2024.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

83352

Gouvernement du Québec

Décret 824-2024, 15 mai 2024

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Gino Francoeur comme vice-président de l'Autorité des marchés publics

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (chapitre A-33.2.1) prévoit que le gouvernement, sur la recommandation du président du Conseil du trésor, nomme des vice-présidents au nombre qu'il fixe pour assister le président-directeur général de l'Autorité;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 7 de cette loi prévoit notamment que le mandat des vice-présidents est d'une durée fixe d'au plus cinq ans et est renouvelable et que les vice-présidents demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau, le cas échéant;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des vice-présidents;

ATTENDU QUE monsieur Gino Francoeur a été nommé vice-président de l'Autorité des marchés publics par le décret numéro 417-2019 du 17 avril 2019, que son mandat est venu à échéance le 17 avril 2024 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE monsieur Gino Francoeur soit nommé de nouveau vice-président de l'Autorité des marchés publics à compter des présentes et pour un mandat se terminant le 8 janvier 2027, aux conditions ci-annexées.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

Conditions de travail de monsieur Gino Francoeur comme vice-président de l'Autorité des marchés publics

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés publics (chapitre A-33.2.1)

1. OBJET

Le gouvernement du Québec nomme monsieur Gino Francoeur, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme vice-président de l'Autorité des marchés publics, ci-après appelée l'Autorité.

Sous l'autorité du président-directeur général et dans le cadre des lois et règlements ainsi que des règles et politiques adoptées par l'Autorité pour la conduite de ses affaires, il exerce tout mandat que lui confie le président-directeur général de l'Autorité.

Monsieur Francoeur exerce ses fonctions au siège de l'Autorité à Québec.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 15 mai 2024 pour se terminer le 8 janvier 2027, sous réserve des dispositions de l'article 4.